



HAL
open science

La révolution comptable pour sauver la planète ? Questions à Jacques Richard

Fabrice Bardet

► **To cite this version:**

Fabrice Bardet. La révolution comptable pour sauver la planète ? Questions à Jacques Richard. 2020.
hal-03103606

HAL Id: hal-03103606

<https://hal.science/hal-03103606>

Submitted on 8 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La révolution comptable pour sauver la planète ?

Questions à Jacques Richard

Par F. Bardet, directeur EVS-RIVES, ENTPE, UdL

Mercredis de l'Anthropocène de l'Ecole urbaine de Lyon

25 novembre 2020

Question 1

Les comptes ont souvent mauvaise réputation. Pas seulement dans la population, qui les envisage comme des policiers de la dépense, mais de manière plus problématique auprès des économistes, qui ne prennent jamais le temps de considérer leur point de vue, oubliant que les chiffres ne sont pas donnés, toujours le fruit d'une politique. La première richesse de votre dernier ouvrage « Révolution comptable. Pour une entreprise écologique et sociale » paru au printemps aux Editions de l'Atelier, est d'installer le point de vue du comptable sur un cadre théorique simple et fondateur. Sans entrer dans la démonstration que vous opérez dans votre premier chapitre, pourriez-vous nous redire le principe de votre argument principal qui est de ne pas seulement considérer le « capital » de toute entité ou personne comme une capacité ou un pouvoir, mais aussi comme une dette envers ses créanciers et plus globalement la société ?

Question 2

Vous avez beaucoup travaillé à écrire l'histoire des comptabilités qui, comme les théories économiques, ne sont pas immuables et évoluent au fil des époques. Vous abordez dans votre chapitre 2 le nouveau principe comptable qui s'impose à l'échelle internationale et qui, à l'inverse d'une tradition vieille de six cents ans, prend en compte les revenus futurs des entités économiques, qu'on appelle le « goodwill ». Les normes comptables internationales (IFRS) suivent ainsi aujourd'hui un nouveau mode de calcul dit « équitable » (selon un principe de *fair value*). Vous vous opposez radicalement à cette vision et défendez l'idée que la vraie équité consiste à continuer d'envisager le passé objectif des entreprises. Votre combat peut apparaître un peu désespéré dans un temps où la financiarisation fait rage et

les calculs financiers de sommation des revenus futurs s'imposent dans tous les secteurs d'activité, y compris la culture ou les HLM. Quels sont donc les arguments principaux que nous devons avoir à l'esprit pour pouvoir défendre votre ligne ?

Question 3

Il se trouve que vous n'avez pas fait seulement œuvre d'historien mais que vous avez également bâti, avec le concours d'un de vos anciens élèves, Alexandre Rambaud, un modèle comptable universel qui pourrait permettre l'urgente bascule écologique que doivent réaliser nos économies à l'échelle de la planète. L'ambition est titanesque sans doute. Mais pouvez-vous partager les principes de la pédagogie que vous retenir pour défendre votre modèle CARE pour que celles et ceux qui seraient convaincus puissent demain vous relayer à la tâche de la diffusion de l'idée ?

Question 4

Vous terminez votre ouvrage par quelques pistes pour que la réforme puisse advenir à l'échelle des pays et de la planète. Vous citez René Passet et vous résumez votre appel à deux mesures que les gouvernements nationaux (et les institutions internationales sans doute aussi) pourraient prendre : d'une part l'inscription dans les constitutions de la loi de la conservation des capitaux humain et naturel et d'autre part la constitution d'une chambre des représentants des trois capitaux. Pour rester à l'échelle française et ne pas commencer par la réforme du Sénat qui a déjà joué un tour à un ancien Président de la République, comment comptez-vous vous y prendre pour solliciter les futurs candidats à l'élection de 2022 sur votre projet de loi de conservation des capitaux ?